



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

L'an deux mille quinze, le lundi 1^{er} juin à 18h00 heures, le Conseil municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le mardi 26 mai, conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Laurent MARCANGELI.

Etaient présents :

M. SBRAGGIA, Mme RUGGERI, M. VANNUCCI, Mme GUERRINI, M. PUGLIESI, Mme OTTAVY-SARROLA, M. BILLARD, Mme OTTAVY, Mme COSTA-NIVAGGIOLI, M. BALZANO, Mme BIANCAMARIA, Mme CORTICCHIATO, Adjoints au Maire.
Mme FLAMENCOURT, M. PAOLINI, Mme JEANNE, M. FILONI, M. CASTELLANA, Mme SICHU, Mme NADAL, M. LUCCIONI, Mme SANNA, M. KERVELLA, M. FERRARA, Mme FALCHI, Mme SANTONI-BRUNELLI, M. BACCI, M. HABANI, M. MONDOLONI, Mme ZUCCARELLI, Mme VILLANOVA, Mme MASSEI, M. CHAREYRE, M. DELIPERI, M. LUCIANI, Mme GRIMALDI D'ESDRA M. LEONETTI, Mme SIMONPIETRI, Mme GIACOMETTI Conseillers municipaux.

Avait donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

M. VOGLIMACCI	à	M. le Maire
M. ARESU	à	Mme OTTAVY
M. CAU	à	M. VANNUCCI
Mme BERNARD	à	Mme NADAL
Mme FELICIAGGI	à	Mme VILLANOVA
M. CIABRINI	à	M. LUCIANI
Mme RICHAUD	à	Mme GRIMALDI D'ESDRA

Etaient absents :

M. RENUCCI, Mme GUIDICELLI, M. FALZOÏ, Conseillers municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	49
Nombre de membres en exercice :	49
Nombre de membres présents :	39
Quorum :	25

Le quorum étant atteint, M. DELIPERI est désigné en qualité de secrétaire de séance.

Séance du lundi 1^{er} juin 2015

Délibération N°2015/154

Mise à disposition de personnel de la Ville auprès de la Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccien (CAPA).

M. le Maire expose à l'assemblée :

La loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine précise dans son article 6 que l'établissement public de coopération intercommunale (CAPA) compétent en matière de politique de la ville est chargé du diagnostic du territoire, de la définition des orientations, de l'animation et de la coordination du contrat de ville. Ce contrat doit être signé avec l'Etat et les autres partenaires institutionnels pour la fin du mois de juin 2015. Dans ce cadre contraint, il est proposé de soutenir l'action de la CAPA en mettant à sa disposition 1.5 Equivalent Temps Plein à partir du 1^{er} mai 2015 jusqu'à la fin de l'année civile 2015. Les deux agents administratifs (un à temps complet et le second à mi-temps), volontaires, **participeront au travail d'élaboration et à la mise en œuvre du contrat de ville.**

En contrepartie de cette mise à disposition, la communauté d'agglomération du Pays Ajaccien remboursera à la ville le traitement brut chargé des fonctionnaires mis à disposition.

IL EST DEMANDE AU CONSEIL MUNICIPAL

D'approuver le principe de la mise à disposition de deux agents de la Ville auprès de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Ajaccien.

D'autoriser Monsieur le Député Maire ou son représentant à signer les conventions de mise à disposition.

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER

LE CONSEIL MUNICIPAL

Où l'exposé de Monsieur Stéphane SBRAGGIA, Adjoint délégué
et après en avoir délibéré,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;

Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et plus particulièrement son article 88 ;

Vu le décret 2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et le décret 2010-1200 du 26 novembre 2010 relatif aux congés annuels des fonctionnaires territoriaux ;

Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 1^{er} juin 2015 ;

APPROUVE

A l'unanimité des ses membres présents ou représentés

le principe de la mise à disposition de deux agents de la Ville auprès de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Ajaccien.

AUTORISE

Monsieur le Député Maire ou son représentant à signer les conventions de mise à disposition.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.

(Suivent les signatures)

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20150601-2015_154-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/06/2015

Publication : 04/06/2015

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation



POUR EXTRAIT CONFORME

LA DEPUTE-MAIRE

Laurent MARGANGELI